

REGLEMENT PARTICULIER INTERCLUBS 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK ANGERVILLE organise les **06 & 07 mars 2021** une épreuve dénommée ...**INTERCLUBS 2021** sur le Circuit International Anthoine HUBERT par la FFSA en **catégorie 1.1** en date du **23 février 2017**. Numéro **91 14 17 1001 E 11 A 1198**, longueur 1198 mètres homologué par l'Etat (préfecture/ Ministère de l'Intérieur) en date du 06 mars 2017 sous le **N°46/17/SPE/BTPA/HOMOLG**
(Nombre maximum de pilotes en piste :36.....).

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

Cette épreuve est qualificative pour la Finale de la Coupe de France des 22 au 24 octobre 2021 à Anneville.

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

Le droit d'engagement est fixé à **90€**, à régler impérativement au plus tard le 01 mars 2020 auprès de l'organisateur AS Karting Angerville via le site www.askangerville.fr et paiement en ligne (majoration de 20 € pour inscription après le 01/03/2021).

La confirmation des présences, le contrôle des licences et les vérifications techniques se feront le vendredi après-midi et le samedi matin 07 mars avant 12 heures.

Les pilotes sont autorisés à rouler dans deux catégories : Si oui cocher la case

ARTICLE 3. CATEGORIES ET MATERIELS

Catégories admises :

a) catégories fédérales : **MINIME - CADET - NATIONALE – NATIONALE 2 - SENIOR CUP – MASTER CUP – GENTLEMAN CUP - KZ2 - KZ2 MASTER – KZ2 GENTLEMAN**

b) catégories Coupes de marque : **DD2**

Minimum de 6 par catégorie et Maximum de 36 par catégorie
Maximum de 190 pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

Matériels admis :

Application du règlement technique national de la catégorie correspondante.

Châssis : 1 châssis par pilote

Moteurs : Minime, Cadet, Nationales : 1 moteur - Autres catégories : 2 moteurs

Pneumatiques : 2 pneus de course avant + 2 pneus de course arrière – Tous les pneus sont fournis par le pilote. Enregistrement des pneus de course par codes barre.

Carburant : E5 sans plomb 98

ARTICLE 4. ORGANISATION

a) par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements.

b) par essais chronométrés, système utilisé :

	SAMEDI	DIMANCHE	
Essais libres	De 09H00 A 12H00 et 14H00 A 15H00		
Enregistrement Matériel	De 09H00 A 12H00 Et 13H30 à 15H00		
Briefing	De 15H00 A 15H30		
Essais Chrono	De 15H45 A 17H30		Distances Courses
Manches Qualificatives		De 09H00 A 12H00	9km
Pré-finale		De 14H00 A 15H30	12km
Finale		De 15H30 A 17H30	15km

ARTICLE 5. OFFICIELS

Direction de Course	BLIN Thierry.....	Lic N°59429
	KEROMNES Yvan.....	Lic N°97310
Commission Sportive (3 obligatoirement)	VAST Daniel.....	Lic N°59429
	THIROUIN Dominique.....	Lic N°58922
	LEGUILLETTE Thierry.....	Lic N°138211
Commissaires Techniques	GENTY Christian.....	Lic N°100448
	BRAMS Alain.....	Lic N°90565
	LOISON Patrick.....	Lic N°202915
Responsable Commissaires de Piste	FEIX Patrick.....	Lic N°16307
Responsable Chronométrage	GIROT Daniel.....	Lic N°58804
Représentant Coupe de Marque	LANGLOIS Jean Pierre.....	Lic N°153409
Médecin	DIAWARA Jacques.....	Lic N° 216434

Nombre de postes de Commissaires :8..... Nombre de Commissaires :16.....

Nombre et type d'extincteurs par poste : ...1 extincteur poudre 6Kg.....

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1 ambulance + 4 secouristes

ARTICLE 6. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minikart, Minime et Cadet.

Cocher les catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve :

- Minikart ()
- Minime ()
- Cadet ()
- Autres catégories ()

ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK

Le 26/12/2020

Date et Visa de la LK

Date et Visa de la FFSA

